

Quelles femmes vacciner contre le papillomavirus humain ?

par le Dr Patrick Tréfois*

* Commission vaccination de l'Institut de Médecine Préventive & Question Santé ASBL, sur base du consensus proposé par le groupe de travail composé des Drs André Dufour (SSMG), Pierre Delvoye (GGOLF), Dominique de Schrevel (SSMG), Pascale Jonkheer (SSMG), Vincent Momin (SSMG), Patrick Tréfois (SSMG) et du Pr Philippe Simon (GGOLF).

Le groupe de médecins (généralistes et gynécologues) cosignataires de cet article propose, sur base des éléments scientifiques actuellement établis, une démarche concrète de prise de décision, basée sur un consensus raisonnable. Cette démarche pourra évidemment évoluer en fonction des données scientifiques qui seront publiées dans les prochains mois ou années.

La vaccination contre le papillomavirus humain ouvre de nouvelles perspectives en matière de prévention du cancer du col de l'utérus. Rappelons encore, pour le souligner, que le dépistage du cancer par frottis du col utérin reste une mesure incontournable et essentielle de cette prévention. Et le restera chez toutes les femmes, vaccinées ou non.

Si la vaccination des jeunes filles n'ayant pas encore eu de relations sexuelles est considérée comme une indication évidente pour la plupart des médecins, l'attitude à adopter vis-à-vis de femmes déjà actives sexuellement reste par contre une question d'actualité.

JEUNE FILLE DE MOINS DE 12 ANS ?

Les deux vaccins disponibles offrent une protection de près de 100% contre les infections dues aux HPV 16 et 18, chez les femmes non porteuses d'un HPV. Ceci représente une protection que l'on peut estimer à environ 70% vis-à-vis des cancers du col de l'utérus. Que la femme soit vaccinée ou non, la pratique du frottis de dépistage, généralement dès l'âge de 25 ans et tous les 3 ans, reste indispensable pour la prévention du cancer du col.

Le vaccin est remboursé^(a) pour les jeunes filles âgées de 12 à 15 ans révolus. La vaccination d'une cohorte annuelle de jeunes filles (de 12 ans p.e.) est l'approche de choix si l'on combine les points de vue de la santé publique et de l'économie de la santé.

ATTITUDE

Attendre que la jeune fille ait 12 ans pour établir une prescription et pour commencer la vaccination : ainsi, elle bénéficiera du remboursement des 3 doses de vaccin par l'INAMI.

JEUNE FILLE DE 12 À 15 ANS

Le message à délivrer à la jeune fille et à ses parents est similaire à celui décrit pour la jeune fille de moins de 12 ans. Puisque le remboursement est prévu jusqu'à l'âge de 15 ans, on peut considérer la vaccination des jeunes filles de 12 à 15 ans comme une vaccination de rattrapage.

(a) Gardasil®, le remboursement nécessite simplement de préciser sur l'ordonnance: 1^{re}, 2^e et 3^e dose.

ATTITUDE

Vacciner avant l'âge de 16 ans (la première dose au minimum doit être donnée lorsque la jeune fille a 15 ans). Le coût pour la patiente est de 10,8 € par dose (7,2 € si statut OMNIO).

JEUNE FEMME ÂGÉE DE 16 ANS À 26 ANS ET N'AYANT PAS ENCORE EU DE RELATIONS SEXUELLES ?

Les deux vaccins disponibles offrent une protection de 100% contre les infections dues aux HPV 16 et 18, chez les femmes non porteuses d'un HPV. Ceci représente une protection que l'on peut estimer à environ 70% vis-à-vis des cancers du col de l'utérus. Que la femme soit vaccinée ou non, la pratique du frottis de dépistage, généralement dès l'âge de 25 ans et tous les 3 ans, reste indispensable pour la prévention du cancer du col.

Le vaccin est remboursé uniquement pour les jeunes filles âgées de 12 à 15 ans révolus.

ATTITUDE

Conseiller la vaccination avant les premières relations sexuelles... si la patiente peut couvrir le coût de 3 doses du vaccin (soit ± 400 €). Rappeler que de nombreuses mutuelles couvrent partiellement le coût de la vaccination (s'informer). Préciser l'année ou fixer un rendez-vous pour le prochain frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus.

JEUNE FEMME DE MOINS DE 27 ANS AYANT DÉJÀ EU DES RELATIONS SEXUELLES ?

Les deux vaccins disponibles offrent une protection de 100% contre les infections dues aux HPV 16 et 18, chez les femmes non porteuses d'un HPV. De très nombreuses femmes sont infectées dès le début de leur vie sexuelle. La protection conférée par le vaccin vis-à-vis des cancers du col de l'utérus, en l'absence d'une connaissance précise du statut viral de la femme, peut varier individuellement entre 0% et 60-70%. À l'échelle d'une population générale de femmes, la protection globale attendue est évaluée à ± 50%.

ABSTRACT

Vaccination against human papillomavirus made its entry in our preventive arsenal with the aim of preventing cervical cancer. The article summarizes here the vaccine strategy according to the age brackets, proposed by the Superior Health Council.

Keywords:
cervical cancer, HPV vaccine, cervical smear.

RÉSUMÉ

La vaccination contre le Human papillomavirus dans le but de prévenir le cancer cervical a fait son entrée dans notre arsenal préventif. L'article résume ici la stratégie vaccinale en fonction des tranches d'âge, proposées par le Conseil supérieur de la santé.

Mots clefs:
cancer du col, vaccin anti HPV, frottis de col.

Il est certainement indispensable d'éclairer chaque femme avec précision sur ce qu'elle peut attendre du vaccin.

Chez une femme ayant eu des relations sexuelles, on peut distinguer trois situations.

- **Celles dont le frottis de col est normal.** Faut-il pratiquer chez ces femmes un test de détection du génome de l'HPV ? Non, d'après le Conseil Supérieur de la Santé et le KCE. La vaccination peut conférer une protection à ces femmes.
- **Celles dont le frottis de col montre une anomalie.** Il n'est pas indiqué de vacciner ces femmes; un contrôle du frottis doit être pratiqué après 3 à 6 mois. Si le frottis est normal: voir ci-dessus. Si le frottis montre encore une anomalie, référer la patiente pour colposcopie et avis.
- **Celles qui ont subi une conisation du col.** Un frottis de contrôle doit être effectué 6 mois après la conisation. Si ce frottis est normal, la vaccination peut conférer une protection à ces femmes.

Que la femme soit vaccinée ou non, la pratique du frottis de dépistage, généralement dès l'âge de 25 ans et tous les 3 ans, reste indispensable pour la prévention du cancer du col.

Le vaccin est remboursé uniquement pour les jeunes filles âgées de 12 à 15 ans révolus.

ATTITUDE

Donner une information détaillée à la patiente, sur les infections à HPV, le cancer du col: que peut-elle attendre du vaccin (protection comprise entre 0 et 60-70%)? Ne pratiquer la vaccination que si la patiente, bien informée, la demande explicitement et si elle peut couvrir le coût des 3 doses (soit ± 400 €). Les jeunes filles âgées de 12 à 15 ans révolus bénéficient évidemment du remboursement du vaccin par l'INAMI. Préciser l'année ou fixer un rendez-vous pour le prochain frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus.

FEMME ÂGÉE DE 27 ANS ET PLUS ?

Le Conseil Supérieur de la Santé a publié une révision, datée du 5 décembre 2007, de son avis sur la vaccination contre les infections causées par le papillomavirus humain. Il signale que «des données concernant l'efficacité prophylactique de ces vaccins chez les femmes de plus de 25 ans (Cervarix™) ou de plus de 26 ans (Gardasil™) ne sont actuellement pas disponibles».

«Les personnes déjà contaminées par un ou plusieurs types de HPV contenus dans le vaccin peuvent encore, grâce à la vaccination, bénéficier d'une protection contre les lésions cliniques provoquées par d'autres types de HPV du vaccin. L'importance du gain sanitaire éventuel et l'âge jusqu'auquel la vaccination généralisée a un sens doivent faire l'objet d'une évaluation économique-sanitaire et

d'une modélisation mathématique. Au moment de la publication de cet avis, les résultats d'une telle évaluation pour la Belgique ne sont pas encore disponibles.»

Par ailleurs, la notice des deux vaccins fait référence à une utilisation sur base des recommandations officielles ou nationales.

La priorité est de fixer un rendez-vous pour le prochain frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus. Les données actuelles sur l'efficacité prophylactique de la vaccination après l'âge de 26 ans sont parcellaires: le bénéfice de la vaccination reste incertain; une femme de 27 ans et plus n'ayant pas encore eu de relations sexuelles a plus de chance de tirer un bénéfice de la vaccination.

QUEL VACCIN CONSEILLER ?

Deux vaccins sont disponibles en Belgique dont un seul est actuellement remboursé^(a) par l'INAMI.

CE QUI EST ÉTABLI

Les deux vaccins offrent une protection similaire (± 100%) contre les lésions CIN 2 et 3 (SILHG) — et donc les carcinomes — liées aux infections à HPV 16 et 18, chez les femmes non préalablement infectées.

Un des deux vaccins offre une protection élevée contre les HPV 6 et 11, responsables en Belgique à eux 2 d'environ 70% à 90% des condylomes acuminés.

QUESTIONS EN SUSPENS

Des données partielles sont disponibles, mais beaucoup d'inconnues subsistent:

- Durée de la protection ?
- Importance clinique de la protection croisée (HPV 31/33/35/39/45/51/52/56/58/59) ?
- Rôle du taux d'anticorps ? Le taux d'anticorps persistant après l'administration du vaccin dépend de l'adjuvant entrant dans la composition du vaccin. Toutefois, ce taux d'anticorps n'est actuellement pas corrélé, ni à l'efficacité prophylactique du vaccin, ni à la durée de protection.
- Suite à la protection obtenue contre les virus couverts par les vaccins, n'y a-t-il pas un risque de glissement épidémiologique, avec montée en importance des autres virus incriminés dans le cancer du col⁽³⁾ ?

À suivre donc... ■

BIBLIOGRAPHIE

1. Publication du Conseil Supérieur de la Santé n° 8367 (révision du 8204 - 5/12/2007) « Vaccination contre les infections causées par le papillomavirus humain »
2. Vaccination HPV pour la prévention du cancer du col de l'utérus en Belgique: Health Technology Assessment KCE reports vol. 64B
3. Sawaya GF, Smith McKune K. HPV vaccination - more answer, more question *NEJM* 2007; **356**: 1991-3

EN PRATIQUE, NOUS RETIENDRONS

- **Le dépistage du cancer du col par frottis reste primordial: à rappeler à chaque patiente.**
- **Recommandation prioritaire: la vaccination des jeunes filles à 12 ans et le rattrapage jusqu'à 15 ans.**
- **Vacciner chaque fois que possible les jeunes femmes de moins de 26 ans n'ayant pas encore eu des relations sexuelles.**